



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE sur la commune de MASSANGIS

Le public est averti qu'en exécution :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0423 du 26 septembre 2022,

une enquête publique unique relative aux demandes d'autorisation environnementale pour l'exploitation de deux parcs éoliens composés chacun de cinq éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Massangis par les SARL Parc éolien de la Come Lothereau et SARL Parc éolien du Val Nanté, toutes deux représentées par la société SOLVEO ENERGIE, sera ouverte du lundi 24 octobre 2022 (9 h) au jeudi 24 novembre 2022 (18 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs en mairie de Massangis.

Une commission d'enquête est désignée et composée d'un président, M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie et de deux membres titulaires, Monsieur Gérard FARRE-SEGARRA, colonel honoraire de gendarmerie et Monsieur José JACQUEMAIN, inspecteur de l'éducation nationale en retraite.

Les dossiers complets de demandes d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis du porteur des projets, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen et le registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du lundi 24 octobre 2022 au jeudi 24 novembre 2022 inclus, en mairie de Massangis, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les dossiers complets des demandes d'autorisation environnementale pourront également être consultés durant l'enquête sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), et sur le poste informatique mis à disposition du public du 24 octobre 2022 au 24 novembre 2022 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Massangis, Angely, Annoux, Blacy, Censy, Châtel-Gérard, Coutarnoux, Dissangis, Grimault, Jouancy, L'Isle-sur-Serein, Marmeaux, Noyers, Sainte-Colombe, Sarry, Talcy et Thizy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulèvent les dossiers pourront être consignées :

- **sur un registre dématérialisé**, à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4239>
- **par voie électronique**, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-4239@registre-dematerialise.fr
- **par courrier**, à la commission d'enquête, à la mairie de Massangis, siège de l'enquête.
- **sur le registre d'enquête publique** déposé en mairie de Massangis

(Les observations et propositions transmises ou déposées seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).

Indépendamment des dispositions ci-dessus, un ou plusieurs membres(s) de la commission d'enquête sera(ont) présent(s) à la mairie de Massangis les:

- lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h,
- mercredi 2 novembre 2022 de 15 h à 18 h,
- samedi 12 novembre 2022 de 9 h à 12 h,
- vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h,
- jeudi 24 novembre 2022 de 15 h à 18 h

pour recevoir en personne, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, les observations et propositions du public qui seront consignées sur le registre papier ouvert à cet effet et seront consultables sur le registre dématérialisé.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du porteur des projets et des conclusions motivées de la commission d'enquête à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairie de Massangis. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet pour chacun des projets, à l'issue de la procédure, sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Geoffrey DUBOIS en charge des dossiers des SARL Parc éolien de la Come Lothereau et SARL Parc éolien du Val Nanté pour le compte de la société SOLVEO Energie dont les coordonnées sont les suivantes :

Tel : 05 61 82 08 20. - mail : contact-eolien@solveo-energie.com